

Négociations Annuelles sur les Rémunérations : le compte n'y est pas !

La deuxième réunion « NAR » s'est tenue jeudi 21 janvier en visioconférence.

« Au loup ! »

La direction nous a présenté une projection peu reluisante pour les années à venir, due cette fois à la sortie de la crise sanitaire. Nous avons le droit au même discours chaque année, pour nous expliquer que ce n'est pas le moment d'être trop gourmands, et que l'avenir de l'entreprise dépend de notre capacité à contenir notre appétit... À force de crier « Au loup ! », la mise en garde est de moins en moins crédible.

Question d'enveloppes

Plusieurs éléments de la rémunération sont négociés :

- les augmentations générales, qui s'appliquent à l'ensemble des salariés de l'Union Économique et Sociale (UES) Arkade,
- une enveloppe pour les promotions individuelles, dont une enveloppe spécifique à la correction des inégalités salariales hommes/femmes,
- une enveloppe pour les primes individuelles,
- l'abondement sur le Plan d'Épargne d'Entreprise, conditionné à un versement d'une partie de la prime d'intéressement ou de participation.

Enveloppe	Montant NAR 2020	Montant proposé par la direction pour 2021
Augmentations générales	1% de la masse salariale , répartis de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> – 500 euros pour les salaires sous la médiane de 39100 euros – 360 euros pour les salaires au-dessus de la médiane 	0,5% de la masse salariale , avec possibilité de répartition suivante : <ul style="list-style-type: none"> – 240 euros pour les salaires sous la médiane de 39758 euros – 180 euros pour les salaires au-dessus de la médiane D'autres propositions ont été faites avec une augmentation nulle pour un tiers ou la moitié des salariés
Il nous tient à cœur que chaque salarié soit récompensé du travail fourni et surtout qu'une augmentation générale annuelle compense le taux d'inflation. Au cours des échanges, la Direction nous a bien fait comprendre qu'elle ne dépasserait pas une enveloppe de 0,5%. Le taux d'inflation étant de 0,5% pour 2020, une enveloppe dans ces eaux-là nous semble cohérente. ASISA demande donc : <ul style="list-style-type: none"> – 270 euros pour les salaires sous la médiane – 210 euros pour les autres 		
Promotions individuelles	3,5 M€ dont 0,6 M€ alloué à la réduction des inégalités femmes/hommes	3,1 M€ dont 0,2 M€ alloué à la réduction des inégalités femmes/hommes
Les chiffres présentés par la direction montrent que l'accord de réduction des inégalités hommes/femmes a permis de grandement améliorer la situation. Nous comprenons donc la diminution de 0,6 à 0,2 M€. Par contre, nous souhaitons que les 0,4 M€ restants soient répercutés sur le reste de l'enveloppe de promotions, afin de conserver une enveloppe globale de 3,5 M€ . En effet, il nous semble important de conserver ce niveau d'enveloppe afin de permettre aux collaborateurs de continuer d'évoluer au sein de l'entreprise.		
Primes individuelles	1,65 M€	0,85 M€
Vu le contexte économique actuel, la direction souhaite réduire l'enveloppe de primes. Nous prenons acte, sachant que le Perf&Co est également en forte baisse dans les Réseaux.		
Abondement PEE	450 euros (sous condition du versement de 150 euros sur le PEE)	0 euro (sans condition !)
La proposition de la Direction ne nous semble pas sérieuse. ASISA demande un alignement sur le montant proposé en 2020, soit 450 euros		

Une troisième et dernière réunion de négociation est prévue le 4 février. Nous attendons de la direction un petit effort pour répondre à nos demandes.